



Le Conseil général

de la

Commune de Milvignes

Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de 8'100'000.- TTC pour le réaménagement de surface et le renouvellement des infrastructures souterraines de la route des Clos à Auvernier

Le Conseil général de la commune de Milvignes,
Dans sa séance du 3 juin 2021
Vu le rapport du Conseil communal du 19 mai 2021
Vu la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014,

a r r ê t e

**Crédit
d'engagement**

Article premier :

¹Un crédit d'engagement de CHF 8'100'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour le réaménagement de surface et le renouvellement des infrastructures souterraines de la route des Clos à Auvernier.

²Le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mittelland.

Comptabilisation

Article 2 :

La dépense sera portée au compte des investissements et amortie selon les taux suivants :

- Chaussée : 10%
- Murs : 2%
- Éclairage public : 5%
- Eau potable : 2%
- Eaux claires : 2%
- Eaux usées : 2%
- Électricité basse tension : 3%

Exécution

Article 3 :

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Au nom du Conseil général
Le président : Le secrétaire :

Ph. Bärffuss S. Bondallaz

Auvernier, le 3 juin 2021